



Certitude et réconfort

Jésus a souffert sous Ponce Pilate

Pourquoi a-t-il souffert sous le juge Ponce Pilate?

Afin que lui, condamné bien qu'innocent par un jugement terrestre¹, nous libère par cela même du sévère jugement de Dieu qui devait s'abattre sur nous².

1. Mt 27.24; Lc 23.13-24; Jn 19.4,12-16; Ac 4.27-28.
2. És 53.4-7; 2 Co 5.21; Ga 3.13.

Catéchisme de Heidelberg, Q&R 38

1. Un juge terrestre, serviteur du Juge céleste
2. Un innocent déclaré coupable devant un juge terrestre
3. Des coupables déclarés innocents devant le Juge céleste

Nous avons commencé notre méditation sur les étapes de l'humiliation du Christ en voyant d'abord sa conception miraculeuse et sa naissance virginale, puis en considérant ses souffrances tout au long de sa vie sur la terre. Pourquoi Jésus a-t-il souffert? Parce qu'il a porté la colère de Dieu contre nos péchés. La question 38 du Catéchisme de Heidelberg traite maintenant du premier temps fort des souffrances du Christ : celles qu'il a subies sous le juge romain Ponce Pilate. C'est la nature *officielle* de ses souffrances qui est soulignée ici. Après son arrestation, Jésus fut amené devant Anne, puis devant Caïphe et devant tout le sanhédrin qui décidèrent de le mettre à mort. Toutefois, cette décision des dirigeants religieux juifs devait être entérinée par les autorités romaines alors au pouvoir.

Depuis des siècles, l'Église confesse que Jésus « *a souffert sous Ponce Pilate* ». Ce gouverneur romain n'avait sûrement jamais rêvé d'acquérir une telle notoriété! L'Empire romain comptait de nombreux gouverneurs répartis un peu partout sur son territoire. Il y en avait un dans chaque province romaine. Il s'est trouvé, par la providence divine, que celui en poste à Jérusalem au temps du ministère de Jésus sur terre n'était nul autre que ce fameux Ponce Pilate. Il a été gouverneur de la Judée durant les années 26 à 36. Les Juifs détestaient Pilate. Il représentait la domination romaine et il était dur et cruel.

Pourquoi le Symbole des apôtres s'est-il soucié de nous rapporter ce détail? Pourquoi mettre dans une confession de foi le nom d'un tel homme? Les quatre Évangiles ont tous pris soin de nous rapporter

cette information qui démontre que l'œuvre du Christ s'est accomplie à un moment précis dans l'histoire. Jésus est né au temps de César Auguste, pendant que Quirinius était gouverneur de Syrie (Lc 2.1-2). Jésus est mort au temps du règne de Tibère César, alors que Ponce Pilate était gouverneur de la Judée (voir Lc 3.1). Ce détail nous enseigne surtout le fait que le Seigneur Jésus a souffert entre les mains de Dieu. Car qui est Pilate? C'est un gouverneur romain, un homme qui occupe une fonction officielle dans le gouvernement. C'est donc quelqu'un qui est établi par Dieu comme dirigeant.

1. Un juge terrestre, serviteur du Juge céleste

L'apôtre Paul nous dit :

« Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures, car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu et les autorités qui existent ont été instituées par Dieu » (Rm 13.1).

Quelles responsabilités Dieu a-t-il données aux dirigeants du gouvernement? Ils ont le rôle et la responsabilité de représenter Dieu, en particulier sa justice.

« L'autorité est au service de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, sois dans la crainte; car ce n'est pas en vain qu'elle porte l'épée, étant au service de Dieu pour montrer sa vengeance et sa colère à celui qui pratique le mal » (Rm 13.4).

Ponce Pilate était lui aussi « au service de Dieu pour montrer sa vengeance et sa colère ». Quand Jésus a été amené au tribunal de Pilate par les dirigeants juifs, c'est en réalité au tribunal de Dieu qu'il a été amené. Pilate était gouverneur et juge. Pilate devait juger au nom de Dieu. Pilate n'était pas croyant, il ne reconnaissait pas que son autorité venait de Dieu, mais cela ne change rien au fait qu'il exerçait un jugement au service de Dieu. Jésus lui-même l'a reconnu lorsqu'il a dit à Pilate : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut » (Jn 19.11). Dans sa prière, Pierre a vu Pilate comme un instrument spécial entre les mains de Dieu.

« Car en vérité, contre ton saint serviteur Jésus, à qui tu as donné l'onction, Hérode et Ponce Pilate se sont ligués dans cette ville, avec les nations et avec les peuples d'Israël, pour faire tout ce que ta main et ton conseil avaient déterminé d'avance » (Ac 4.27-28).

2. Un innocent déclaré coupable devant un juge terrestre

Quand les dirigeants juifs ont amené Jésus devant Pilate pour l'accuser, Pilate a procédé à l'interrogatoire et a prononcé son verdict.

« Pilate convoqua les principaux sacrificateurs, les chefs et le peuple et leur dit : Vous m'avez amené cet homme comme entraînant le peuple à la révolte. Voici, je l'ai interrogé devant vous et je ne l'ai trouvé coupable d'aucune des fautes dont vous l'accusez. Hérode non plus, car il nous l'a renvoyé, et, voici, cet homme n'a rien fait qui soit digne de mort. Je le relâcherai donc après l'avoir fait châtier » (Lc 23.13-16).

« Pilate sortit de nouveau et dit aux Juifs : Voici, je vous l'amène dehors afin que vous sachiez que je ne trouve aucun motif de condamnation en lui » (Lc 23.13-16).

« Moi je ne trouve pas de motif de condamnation en lui » (Jn 19.6).

Trois fois, Pilate a reconnu publiquement l'innocence de Jésus. Il ne s'agit pas seulement de l'opinion d'un homme, c'est le verdict d'un ambassadeur de Dieu. Il parlait au nom de Dieu, et Dieu, au ciel, était tout à fait d'accord : ce Jésus de Nazareth est sans aucun péché.

Cependant, Pilate n'a pas été conséquent. Il n'a pas administré la justice correctement. Les dirigeants juifs ont exercé sur lui une grande pression : « Si tu le relâches, tu n'es pas ami de César » (Jn 19.12). Pilate a fini par plier; il était trop lâche! Il a condamné Jésus à mort et s'en est lavé les mains. Jésus fut amené pour être crucifié. Pilate a prononcé le jugement le plus injuste de l'histoire. Un jour, au jour du grand jugement, il devra rendre des comptes à Dieu de l'avoir si mal représenté. Jésus n'avait enfreint aucune loi du pays, aucune loi de l'empire, ni même aucune loi de Dieu et, pourtant, Pilate l'a bel et bien condamné à mort.

Pour Jésus, le procès qu'il a subi représente un des temps forts de ses souffrances. Quelles sortes de souffrances a-t-il endurées à ce moment-là? Très certainement des souffrances physiques, comme le fouet et les épines, de même que des souffrances morales, par toutes les humiliations qu'il a subies, mais, surtout, des souffrances légales, infligées par le verdict d'une autorité officielle. Nous savons très bien à quel point il est souffrant de subir une injustice — encore plus quand il s'agit d'un verdict public officiel!

Cependant, derrière ce jugement, nous voyons la main de Dieu. Pilate a prononcé un jugement en tant que représentant de Dieu. Dieu était d'accord avec ce jugement. Dieu a condamné son Fils à mort par la bouche et par la main de Pilate. Pourquoi? Parce que Dieu voyait Jésus comme un coupable, coupable de toutes sortes de péchés. Tous les sacrifices offerts pour les péchés dans l'Ancien Testament l'avaient été dans l'attente de ce moment dans l'histoire. Tous les péchés passés des croyants qui avaient vécu jusque-là et qui avaient provoqué la colère de Dieu étaient déposés sur ses épaules. Tous les péchés à venir des croyants qui allaient vivre par la suite et qui allaient aussi provoquer la colère de Dieu étaient également réunis sur les épaules de ce seul homme. Un homme innocent, sans péché, mais qui, par le juste jugement de Dieu à travers le jugement de Pilate, a été déclaré coupable et condamné à la peine de mort.

Le texte d'Ésaïe 53.6 nous dit : « L'Éternel a fait retomber sur lui la faute de nous tous. » Les doutes et les mensonges d'Abraham ont été mis à son compte. L'adultère et le meurtre de David, les persécutions de Paul, la vie débauchée d'Augustin, mes nombreux péchés quotidiens, tout cela Jésus en était coupable aux yeux de Dieu! Innocent, mais coupable et, par conséquent, condamné!

3. Des coupables déclarés innocents devant le Juge céleste

Comment Dieu réagit-il à nos péchés? À nos mensonges? À notre égoïsme? À nos colères? À nos désirs de vengeance? À nos convoitises? Le prophète Nahum nous dit :

« Il fait trembler les montagnes et les collines vacillent; la terre se soulève devant sa face, le monde et tous ses habitants. Qui résistera devant son indignation? Qui tiendra contre son ardente colère? Sa fureur se répand comme le feu : il brise les rochers » (Na 1.5-6).

Voilà ce que nous méritons! Mais voilà ce qui s'est passé à la croix du Christ : Dieu avait nommé Ponce Pilate, un païen, comme gouverneur romain en Israël, afin qu'il prononce le jugement de Dieu sur son Fils unique et qu'ainsi nous soyons libérés!

« Pourquoi a-t-il souffert sous le juge Ponce Pilate? Afin que lui, condamné, bien qu'innocent, par un jugement terrestre, nous libère par cela même du sévère jugement de Dieu qui devait s'abattre sur nous » (Q&R 38).

Dans son alliance avec nous, Dieu nous promet de nous faire grâce et de nous donner la vie avec lui. Il promet de nous reconnaître innocents devant lui! « Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui marchent non selon la chair, mais selon l'Esprit » (Rm 8.1). Comment cela? Parce que Jésus a souffert la terrible colère de Dieu contre nos péchés afin que nous n'ayons pas à subir sa colère contre nos péchés. Lui qui était innocent, il a été déclaré coupable devant un juge terrestre, pour que nous qui sommes coupables soyons déclarés innocents devant le Juge céleste.

Un jour, le Seigneur viendra juger les vivants et les morts. Pour ceux dont les péchés n'auront pas été lavés par son sang, ça n'ira pas bien du tout. Dieu a les yeux trop purs pour voir le mal. Tous ceux qui auront refusé de confesser leurs péchés devant le trône de la grâce, tous ceux qui n'auront pas voulu se réfugier dans l'œuvre expiatoire du Seigneur Jésus subiront la juste et sainte colère de Dieu. Ce sera un jugement parfaitement juste et équitable! Ils seront tellement désespérés qu'ils souhaiteront voir les montagnes tomber sur eux plutôt qu'être frappés par la colère et l'indignation de Dieu.

Heureux ceux dont les péchés sont pardonnés! Pour les humbles croyants repentants, le tribunal de Dieu ne devrait plus les effrayer. Jésus a subi la sentence de mort que nous méritons. Par conséquent, « il nous délivre de la colère à venir » (1 Th 1.10). « Il nous libère [...] du sévère jugement de Dieu qui devait s'abattre sur nous » (Q&R 38). Ésaïe l'avait annoncé d'avance : « Il était transpercé à cause de nos crimes, écrasé à cause de nos fautes; le châtement qui nous donne la paix est tombé sur lui » (És 53.5). Consacrons nos vies entières à vivre dans la reconnaissance envers Dieu et dans la paix avec lui! Si nous subissons des injustices, sachons les endurer patiemment, avec l'espérance que Dieu fera justice.

Paulin Bédard, pasteur

Certitude et réconfort, série d'études doctrinales sur le Catéchisme de Heidelberg.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2014. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))